



COMMISSION SPORTIVE

PV 57 CC/14

Réunion du 10/11/2021

Présents : MM. LECOUR B - FREREJACQUES A - FAORO P - VALOT N - PAGANT JM. - DUPIN Y.

I. SENIORS

TIRAGE DES COUPES

Les matchs auront lieu le 29 ou 30 janvier 2022.

COUPE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE

TILCHATEL – ENT EF VILLAGES 2
DIJON USCD 2 – ST APOLINNAIRE 3 ou ST REMY
ESVO – REMILLY/TILLE
SACRIBAIN LERY – JEUNESSE MAHORAISE
CHAMESSON – TOUILLON
MARSANNAY 2 – SOMBERNON
DIJON MUNICIPAUX – FCAB
VAL DE NORGE FC – VOUGEOT
DIJON ULFE – ST JEAN DE LOSNE 2
OUGES ou AUXONNE 2 – CHAMPDOTRE/LONGEAULT
ECHENON – AS ENSEIGNANT
RUFFEY ST MARIE – BLIGNY
CHENOVE – DIJON DINAMO
POUILLY BEKSISTAS – TILLENAY
IS SELONGEY 4 ou FC GRESILLES - UFCO
EXEMPT : SPARTAK DE BRESSEY

CCO EKINSPORT – F. BACHELARD

MAREY/TILLE – LONGVIC 2
FCCL 2 – TILLES FC
AHUY FC – IS/SELONGEY 4 ou FC GRESILLES
FCMPL 2 - GEVREY/CHAMBERTIN
USSE – UCCF
MANLAY – ST APOLINNAIRE 3 ou ST REMY
SEURRE - CHEVIGNY ST SAUVEUR 2
BEAUNE 2 – PLOMBIERES
ASPTT DIJON 2 – DAIX
FCNCS – LACANCHE
MVF – QUETIGNY 3
FONTAINE LES DIJON 2 – FC VINGEANNE
ASDDOM – GENLIS 2
CF TALANT – AISEREY/IZEURE
PRECY – ASFO
OUGES ou AUXONNE 2 – FAUVERNEY 2

1.1 FORFAITS

Match 23628714 D3 B FCAB – SPARTAK BRESSEY 2 du 07/11/2021

Forfait non déclaré de SPARTAK BRESSEY 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à SPARTAK BRESSEY 2 pour en porter le bénéfice à FCAB.

Amende 100 € à SPARTAK BRESSEY 2.

S'agissant du match aller, le match retour devient FCAB – SPARTAK BRESSEY 2.

Match 23850565 D4 B LACANCHE 2 – ENT MVF 4 du 07/11/2021

Forfait déclaré d'ENT MVF 4.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ENT MVF 4 pour en porter le bénéfice à LACANCHE 2.

Amende 50 € à ENT MVF 4.

Match 23855531 D4 G AUXONNE 3 – VINGEANNE 2 du 07/11/2021

Forfait déclaré de VINGEANNE 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à VINGEANNE 2 pour en porter le bénéfice à AUXONNE 3.

Amende 50 € à VINGEANNE 2.

1.2 MATCHS NON JOUES

Match 23627827 D1 ST JEAN LOSNE 2 – SAULON CORCELLES du 07/11/2021 se jouera le 19/12/2021.

Match 23628977 D3 D SAULON/CORCELLES 2 – BLIGNY du 07/11/2021 se jouera le 19/12/2021.

Matchs reportés suite à des cas de COVID.

1.3 RESERVE

Match 23855530 D4 G MAGNY – AUXONNE 3 du 31/10/2021

Réserve non recevable car non confirmée dans les délais.

1.4 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match 23627810 D1 ST REMY – TILLES FC du 17/10/2021 se jouera le 19/12/2021.

Match 23628201 D2 B MARSANNAY 2 – DAIK du 14/11/2021 se jouera à 12h00.

Match 23627832 D1 QUETIGNY 3 – FC VINGEANNE du 14/11/2021 se jouera à 14h00.

Match 23850630 D4 D FCSG 2 – PLOMBIERES 3 du 14/11/2021 se jouera à GISSEY/OUCHE à 12H15.

Match 23855547 D4 G VINGEANNE 2 – POUILLY BSK du 05/12/2021 se jouera à MONTIGNY.

Match 23855536 D4 G POUILLY BSK – SEURRE du 14/11/2021 se jouera à SEURRE.

1.5 COURRIERS

De M. CHUDZIAK : rapport de délégation D3 C TILLES FC 2 – JEUNESSE MAHORAISE : RAS.

De la commission de discipline : Mise hors compétition des équipes seniors A et B du GRESILLES FC jusqu'à décision à intervenir.

Match 23628023 D2 A GRESILLES FC – FCCL du 14/11/2021.

Match 23628588 D3 A VAL DE NORGES 2 – GRESILLES FC 2 du 14/11/2021.

De la commission d'appel : pris note.

PRECY : pris note.

TILLES FC : déclaration de tournoi, pris note.

ESVO : une réponse a été faite.

II. CHAMPIONNAT FEMININES

2.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match 24060571 CRITERIUM poule B ENT EF VILLAGES – SAULON CORCELLES du 15/11/2021 se jouera le 17/11/2021.

Courrier de ST JEAN LOSNE : toute demande de changement doit être établis sur FOOTCLUB.

2.2 COURRIER

Déclaration d'entente CRITERIUM SENIOR FEMININ : AS POUSSOT – ASDDOM sous le nom d'AS POUSSOT/ASDDOM, sous les couleurs de l'AS POUSSOT et sur le terrain de l'EVEIL.

III. FUTSAL

3.1 DELEGATION

Match 24059850 D1 FUTSAL DIJON METROPOLE 2 – DIJON CLENAY 2 du 10/11/2021, M. DA SILVA Serafin
Match 24059848 D1 FUTSAL NEUILLY – DIJON METROPOLE 4 du 11/11/2021, M. DA SILVA Serafin.

3.2 MATCH REMIS

Match 24059847 D1 FUTSAL GRESILLE FC – DIJON METROPOLE 3.

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Match 23628980 D3 D EF BEAUNOISE – VOUGEOT du 07/11/2021

Absence de constat d'échec et non envoi de la feuille de match.

Amende 36 € EF BEAUNOISE.

4.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 6 et 7 novembre 2021

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

USSE, CHARTREUSE : Amende 16 €

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : LECOUR. B

Le secrétaire de séance : VALOT N.